



En Nouvelle-Aquitaine, le 24 mars 2020

Monsieur le Questeur,

Nous tenons, au nom de l'ensemble des organisations syndicales, à vous exprimer notre surprise et notre consternation en recevant lundi, à 16h05, le message adressé aux agents des sièges pour leur exposer diverses mesures relatives à leurs jours de RTT et à leurs congés 2019 dans le contexte des mesures de confinement.

Quelques heures plus tôt, nous étions, à votre initiative et sur votre insistance, réunis en Comité technique, où l'un des deux points à l'ordre du jour était précisément le temps de travail, et l'autre les mesures prises dans le contexte de l'épidémie. On aurait pu croire que des sujets comme les jours de RTT 2021, le télétravail des agents confinés ou les congés 2019, qui s'inscrivent clairement dans ces deux thématiques, auraient donc été abordés avec les représentants du personnel que nous sommes, avant tout envoi aux agents. Cela n'a pourtant pas été le cas. Cela n'avait pas non plus été le cas lors de la réunion du 16 mars concernant les mesures à prendre dans les lycées, au cours de laquelle il avait été clairement dit que la Région agirait avec bienveillance vis-à-vis des collègues dans cette situation exceptionnelle.

C'est incompréhensible pour nous comme pour tous nos collègues, car même un bref temps d'échange aurait suffi à montrer qu'il n'était ni utile ni opportun d'envoyer ce message.

En le lisant, nos collègues ont dû être comme nous choqués par le curieux sens des priorités de la Région, à mille lieues des vrais enjeux de l'heure. Au moment où beaucoup d'agents s'échinent, avec les moyens du bord et avec l'aide de la Direction des Systèmes d'Information, à accomplir leurs missions malgré le manque d'outils et malgré le manque d'accès, l'essentiel était-il vraiment de leur rappeler que leur situation exceptionnelle allait diminuer leurs droits à RTT ? Et à quoi sert-il de leur dire que la Région juge peu compatible le télétravail et la garde d'enfant ? Est-ce qu'elle croit que nos collègues ont choisi les mesures de confinement qui les frappent en même temps que leurs enfants ? A un moment grave où chacun de nous s'inquiète de voir ses proches tomber malades, perdre leur emploi, ou perdre la vie, est-ce que la Région n'avait vraiment rien d'autre à nous dire que « au fait on va réduire vos JRTT » et « on verra si on vous autorise à télé-travailler si vous gardez aussi vos enfants » ?

Vendredi, le Président saluait l'engagement des agents régionaux : on ne traverserait la crise qu'en faisant appel aux femmes et aux hommes qui composent la Région et en sont le meilleur. Nous devions nous faire confiance, et nous sortions de l'épreuve plus solidaires et mieux organisés. Et puis, lundi, ce message. Cela n'aura pas duré longtemps.

Puisque le Président parlait de confiance, M. le Questeur, nous rappelons à l'Administration que celle-ci commence par l'échange et la discussion, et à l'inviter à débattre avec nous de ce type de mesures et d'annonces à chaque fois qu'elles seront envisagées. Les enjeux sont trop graves, pour les agents, pour la collectivité et pour nos concitoyens, pour que la Région s'offre le luxe de faire autrement.

Au-delà du sens général du message, son application va démultiplier les problèmes que nous connaissons. Aujourd'hui les collègues se débrouillent avec beaucoup de bonne volonté avec les outils dont ils disposent et leurs contraintes personnelles. Certains jonglent entre les devoirs des enfants et leur travail, certains se connectent sur les logiciels métiers le soir quand les connexions sont moins nombreuses, bref tout le monde fait de son mieux. Et là, le couperet tombe : ce n'est pas assez alors non seulement nous allons considérer que vous ne faites rien du tout mais en plus en 2021 vous aurez moins de RTT. Encore une fois ces annonces traduisent un manque de reconnaissance ! En outre, nous sommes curieux de savoir sur quels critères les managers vont évaluer la capacité de parents à télétravailler en gardant leurs enfants : est-ce que les parents de jeunes enfants, moins autonomes, seront ciblés ? ou est-ce que les parents de collégiens qui doivent récupérer les devoirs avec une méthode différente pour chaque enseignant seront jugés inaptes au télétravail ? Question bonus : est-il plus long de faire une dictée à un enfant de CE2 ou d'aller de Poitiers à Limoges ?

Nous avons également une pensée pour les collègues qui ont demandé à télétravailler mais n'ont pu le faire en raison de l'absence d'un équipement personnel et du manque de matériels mobilisables par la Région et qui seront tout de même sanctionnés en 2021 par la perte de jours de RTT.

Dans le même temps, vous avez communiqué aux établissements les impacts RTT des jours de confinement pour les collègues des lycées. Vous savez très bien que le nombre de jours de permanence est limité et vous prétendez que les dotations que vous fixez sont suffisantes pour un fonctionnement correct des lycées. Quel est donc le sens de supprimer des RTT aux collègues des lycées ?

Cette obsession et les dispositions qui en découlent ne sont ni à la hauteur du moment, ni à la hauteur de la conscience professionnelle de nos collègues.

Si vous maintenez ces dispositions, vous manquerez l'occasion de traduire en actes les mots, du Président. Tout le monde fait de son mieux, ne cassez pas cette énergie commune, mettez quelques temps en sourdine votre obsession du contrôle du temps des agents.

Dans le cas contraire, nous inciterons les agents à s'inscrire dans votre logique : nous suggérerons aux agents pour lesquels le télétravail ne sera pas reconnu à ne rien faire et aux agents qui se sont vus refuser le télétravail à insister jusqu'à obtenir le matériel nécessaire. La Région, au-delà de la dégradation supplémentaire de la confiance de ses agents, y perdra une force de travail considérable aujourd'hui mobilisée dans l'intérêt de la population.

Nous vous demandons :

- De renoncer à toute mesure d'impact RTT pour les absences dues au confinement
- D'adopter une attitude bienveillante et confiante vis à vis des agents qui travaillent à distance, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils le font ;
- D'inciter les agents à prendre les congés qu'ils avaient prévu si leurs missions dans ce contexte le leur permettent et de débloquer les possibilités de versement de congés dans le CET pour éviter toute perte de congés.

Nous vous prions, Monsieur le Questeur, d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.